



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : 0483 –ProLink EcoPro Floor Finish Restorer

Utilisation du produit : Entretien des vernis à parquets

Numéros de codes du produit : EP030 (69915)

Catégorie SIMDUT : D2B : Matière causant d'autres effets toxiques

Numéro de FS : 0483

Nom et adresse du fournisseur :

ProLink Canada

Box 67082, 421 Richmond Road

Ottawa, ON K2A 4E4

(613) 722-0798

Nom et adresse du fabricant :

Se reporter au fournisseur.

N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>orale/rat</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>peau/lapin</u>	<u>CL₅₀</u> <u>ppm</u> <u>inh./rat</u>	<u>ACGIH-TLV</u>
Polymères acryliques	mélange	1-5	>5 000	>5 000	n/d	n/d

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Ingestion, inhalation, contact oculaire, contact cutané.

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :

Inhalation : Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Contact cutané : Le contact peut causer une irritation cutanée, spécialement en cas de contact prolongé et/ou répété.

Contact oculaire : Peut causer une irritation oculaire.

Ingestion : Nocif si avalé. Peut causer des troubles gastro-intestinaux avec nausée, vomissement et diarrhée.

Effets de l'exposition à long terme (chronique) : Se reporter la section 11.

Autres dangers importants : Aucun rapporté.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux.

Contact cutané : Laver la peau contaminée avec du savon et de l'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les reporter.

Contact oculaire : Examiner et, au besoin, enlever les lentilles cornéennes. Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Utiliser de l'eau FROIDE. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Garder la victime au chaud et au repos. Obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité : Non combustible

Point d'éclair (méthode) : n/d

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) : n/d

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) : n/d

Données d'explosibilité : *Sensibilité aux chocs :* n/d *Sensibilité aux décharges électrostatiques :* n/d

Propriétés oxydantes : n/d

Température d'auto-inflammation : n/d

Moyen d'extinction adéquat : Petit incendie : Utiliser de la poudre chimique. Gros incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau ou de la mousse.

Équipement/Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies : s/o

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂)

SECTION 6 — REJETS ACCIDENTELS

Protection personnelle : Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.

Marche à suivre/Nettoyage en cas de déversement : Récupérer et réutiliser autant de produit que possible. Absorber les déversements avec de l'argile ou des absorbants, comme de la terre à diatomées. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Matières interdites : n/d

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles. (voir section 10)

Matériaux d'emballage spéciaux : n/d

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les concentrations du produit en suspension dans l'air.

Protection respiratoire : Normalement pas requise. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate.

Gants de protection : Gants étanches

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité.

Autre matériel de protection : Selon les normes dans les lieux de travail.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Émulsion laiteuse avec odeur d'acrylique.

Seuil de l'odeur : n/d

pH : 8 – 9

Point d'ébullition : n/d

Point de fusion/congélation : n/d

Pression de vapeur : n/d

Solubilité dans l'eau : Complète

Coefficient de partage huile/eau : n/d

Densité ou densité relative (eau = 1) : 1,03

Densité de vapeur : n/d

Composés organiques volatils (COV) : n/d

Taux d'évaporation : n/d

% de matières volatiles selon le poids : 80 % (poids/poids)

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Instable

Conditions à éviter : n/d

Matières à éviter : Agents oxydants, alcalis.

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ : Non déterminée pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

CL₅₀ : Non déterminée pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

Limites d'exposition : ACGIH-TLV : Pas établies. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est répertorié par le CIRC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA comme un produit cancérogène.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Il n'existe aucun renseignement disponible pour les humains ou les animaux en ce qui a trait à la tératogénicité, la mutagénicité ou la toxicité pour la reproduction.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Les maladies cutanées

Matière synergique : Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun connu

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manutention/méthodes d'élimination : de petits déversements, absorber avec un matériau absorbant approprié et placer dans les déchets ordinaires. Pour les grandes déversements de statuer conformément aux règlements locaux, provinciaux/état et fédérales.

SECTION 14 — RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Appellation réglementaire : TMD – Pas réglementé

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre de renseignement seulement. Elle ne tient pas compte des dimensions de l'emballage, des modes de transport et des autres circonstances particulières. Les règlements appropriés devraient être cités comme référence. La manutention et le transport des matières/marchandises dangereuses doivent être effectués par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : D2B

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée par : ProLink Canada

N° de téléphone : (613) 722-0798

Date de préparation : Le 26 octobre 2012

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2003.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques de fournisseurs des matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet

n/d Non disponible

MT/js